



LAUSANNE-SPORTS ATHLETISME

REGLEMENT INTERNE

SAISON 2018

SOMMAIRE

1. Inscription au club et cotisations
2. Commande de la licence
3. Inscriptions et participation aux compétitions
4. Déplacements
5. Maillot du club et équipements
6. Vestiaires et Club-House
7. Cohabitation dans le stade
8. Matériel et rangement
9. Aide aux entraînements et aux compétitions
10. Camps d'entraînement
11. Assemblée Générale

1. INSCRIPTION AU CLUB ET COTISATIONS

Une feuille d'admission au Lausanne-Sports Athlétisme est délivrée à chaque nouvel athlète par l'entraîneur du groupe concerné. Elle doit être rendue signée au plus tard une semaine après le premier entraînement. Un temps d'essai d'un mois est prévu. Passé ce délai et sans avis contraire de l'athlète ou de ses parents, l'inscription au club prendra effet.

Le montant des cotisations annuelles est de CHF 300.- pour les actifs, U20, U18 et U16, et de CHF 200.- pour les U14, U12 & U10. Les athlètes qui s'entraînent au Lausanne-Sports Athlétisme mais qui sont licenciés dans un autre club doivent s'acquitter d'une demi-cotisation (CHF100.- pour les membres de la CoA Lausanne-Riviera). Les cotisations doivent être payées obligatoirement 30 jours après réception du courrier respectif.

2. COMMANDE DE LA LICENCE SWISS ATHLETICS

La licence de Swiss Athletics est obligatoire afin de pouvoir participer aux compétitions d'athlétisme sur piste.

Dès la catégorie U16, pour commander une licence, il faut au préalable payer la carte de membre annuelle de Fr. 70.- afin de devenir membre de Swiss Athletics. Le prix de la licence est de Fr. 45.- pour les actifs et les juniors (U20), de Fr. 30.- pour les cadets (U18-U16) et les écoliers (U14-U12-U10). La licence se commande sur le site Internet de Swiss Athletics (www.swiss-athletics.ch). Il est recommandé d'effectuer le paiement online (système sécurisé), mais on peut également l'obtenir par poste, moyennant Fr. 5.- de taxes supplémentaires.

Chaque athlète dès U16 s'occupe de sa propre commande. En cas de problème, il doit se référer au responsable de compétition. Les licences des écoliers U14-U10 sont gérées et payées par le club.

3. INSCRIPTIONS ET PARTICIPATIONS AUX COMPETITIONS

Pour les catégories U14, U12 et U10 la liste des compétitions est transmise par l'entraîneur responsable. Les inscriptions à celles-ci se font selon les instructions transmises par la

responsable administrative U14-U10.

Dès la catégorie U16, la liste de toutes les compétitions, les formulaires d'inscriptions, ainsi que les horaires sont affichés sur le panneau dans le couloir des vestiaires. Toutes les compétitions sur piste, en salle et de cross sont prises en charge par le club. Les inscriptions sont gérées par le responsable compétition, jusqu'au délai d'inscription du club organisateur. L'athlète est responsable de ses inscriptions sur le panneau. De ce fait, en cas d'oubli ou de retard lors d'une inscription, il devra s'acquitter des frais d'inscription tardive. Lorsque les inscriptions ne peuvent être effectuées que sur place, chacun veillera à noter le nom du club juste, à savoir : "Lausanne-Sports Athlétisme".

Dans le cas de désistement ou disciplines non honorées lors d'une compétition payée par le club, le cas sera étudié par le Comité, afin de savoir si les frais d'inscription et les garanties de start sont à la charge de l'athlète. Si ce n'est pas fait spontanément, la somme sera facturée ou déduite de la prime de fin d'année. En cas de blessure, l'athlète doit fournir au responsable compétition un certificat médical, au plus tard un jour avant de la compétition.

4. DEPLACEMENTS

INSCRIPTIONS AUX DEPLACEMENTS

Le responsable des transports gère les déplacements officiels aux compétitions. Des feuilles d'inscription aux déplacements sont affichées sur les panneaux, au plus tard quatre jours avant la compétition concernée. Le délai d'inscription est placé à deux jours avant la compétition. Les athlètes s'inscrivant hors délai n'auront pas la garantie d'avoir une place dans un véhicule.

Les informations concernant le déplacement sont communiqués au plus tard le soir avant la compétition par un des moyens suivants :

- Affichage dans le couloir des vestiaires du Stade Olympique de la Pontaise.
- Sur le site internet du Lausanne-Sports Athlétisme (www.ls-athletisme.ch).

DEPLACEMENTS ET FRAIS

Les déplacements aux entraînements (ex : Macolin, Aigle, etc...), organisés par les entraîneurs, ainsi que les *déplacements officiels** aux compétitions sont pris en charge par le club.

Nous sollicitons également la bonne volonté d'autres chauffeurs privés pour véhiculer des athlètes en voiture. Le carburant des véhicules faisant partie des *déplacements officiels** est pris en charge par le club sur présentation d'une quittance.

A l'issue de chaque déplacement le bus est à nettoyer. Il est de la responsabilité de chacun de ramasser ses déchets. Le carnet de route doit être dûment rempli et le plein de diesel effectué à l'aide de la carte essence Tamoil qui se trouve dans le bus (code de celle-ci à demander au responsable des transports). La clé est à rendre le même jour en la glissant dans la boîte aux lettres extérieure, ou la boîte à clé du local matériel.

Il est possible de louer le bus ; pour cela veuillez contacter le responsable des transports, via l'adresse e-mail bus@ls-athletisme.ch.

Enfin, nous attirons l'attention des conducteurs de rester prudent lors des trajets avec nos jeunes. Les chauffeurs et occupants sont responsables du bon déroulement du trajet. Toute contravention est sous la responsabilité du chauffeur.

5. MAILLOT DU CLUB ET EQUIPEMENTS

Le maillot de club officiel est obligatoire pour chaque athlète participant à des compétitions sur piste et hors piste (cross et courses sur route). Tout athlète doit se conformer à ce règlement.

En cas de non observation de ce dernier, il lui sera adressé un avertissement par le Président technique. La récidive ne sera pas tolérée et elle aura pour conséquence une suppression de la prime de fin d'année.

Lors de l'admission au club, le forfait pour l'équipement de base est de Fr. 100.- (Maillot + T-shirt d'échauffement). Selon discussion et décision du Comité, il existe cependant des cas exceptionnels concernant des athlètes sponsorisés par un équipementier. Sur requête et présentation d'un dossier personnel, ils pourront avoir la possibilité de courir avec un maillot alternatif à celui du club. Il devra cependant être de préférence bleu et arborer le logo du club.

6. VESTIAIRES ET CLUB-HOUSE

Le Stade Olympique de la Pontaise est ouvert du lundi au vendredi de 17h30 à 20h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. Ces horaires d'ouverture sont sous notre responsabilité. Donc le soir, le dernier à quitter le stade doit fermer toutes les portes. Les vestiaires du stade sont mis à disposition et nettoyés par la Ville de Lausanne. Les règles élémentaires de propreté sont à appliquer. Dans le couloir des vestiaires, chacun veillera à nettoyer ses chaussures boueuses à l'entrée lors d'un entraînement à l'extérieur.

Le Club-House est destiné avant tout aux séances des différents comités du club. Il peut être également utilisé comme lieu d'étude ou de repos avant et après les entraînements. Le respect du matériel est une règle primordiale à cet accès libre. Le nettoyage du Club-House est une autre règle primordiale. Tous papiers, bouteilles ou détritiques sont à placer à la poubelle. Les chaises sont à remettre sous la table. La vaisselle, une fois nettoyée, est à ranger dans les armoires. Les tables doivent rester propres.

Le tournus de nettoyage entre les groupes d'entraînement « élite » est à respecter. Le responsable du Club-House, veille au bon fonctionnement de ce tournus. L'occupation du Club-House en dehors des heures officielles d'ouverture est possible pour des activités en relation avec l'athlétisme. Elle doit être accompagnée par un membre majeur du club et faire l'objet d'une réservation auprès du Comité. Le Club-House doit être rangé et nettoyé immédiatement après. Ces activités doivent se terminer à minuit. Il est strictement interdit d'accéder au Club-House après minuit et/ou d'y dormir.

7. COHABITATION DANS LE STADE

PISTE D'ATHLETISME

Nous sommes très nombreux au stade Olympique, ceci particulièrement du lundi au jeudi. Afin d'assurer le bon déroulement des entraînements, mais aussi la sécurité aux abords de la piste, il est demandé à chaque entraîneur de mener sa séance d'entraînement en coordination avec les autres groupes. Quelques principes généraux doivent être respectés :

- Les haies doivent occuper les couloirs 5 à 8 afin de laisser les couloirs intérieurs libres pour les coureurs.
- Le couloir 1 est dévolu aux athlètes effectuant des séries longues (400 m et +).
- Les athlètes s'assurent que la piste est libre de coureurs dans un sens ou dans l'autre avant de la traverser.
- Toute personne qui n'utilise pas la piste est priée de se placer sur les bandes d'herbe afin de ne pas l'entraver inutilement. Cela est également valable durant les pauses, pour le retour de courses ou pendant la coordination.

SALLE DE MUSCULATION

La salle de musculation est la propriété de notre section. La clé est disponible dans une armoire jaune du couloir (celle avec le logo du club). L'ouverture de cette armoire est assez facile (clé Kaba 5000), il est demandé aux utilisateurs de la remettre à sa place à la fin de leur séance de force. Durant votre entraînement, veuillez éviter de bloquer la porte ouverte avec la cal en bois, ceci afin que des personnes sans droit n'entrent dans la salle en toute impunité.

Dans tous les cas, cette porte doit être fermée à clé en fin d'entraînement. Chaque athlète mineur doit être accompagné d'un entraîneur ou d'un aide entraîneur. Finalement, veuillez respecter le planning en vigueur affiché à l'entrée de la salle.

SALLE BLEUE

Le planning établi par le Service des sports de la Ville de Lausanne doit être respecté pour les entraînements dans la salle bleue sous les tribunes Sud. Il convient aussi de s'adapter lors d'événements ponctuels où cette salle n'est pas disponible.

8. MATERIEL ET RANGEMENT

Les équipements spécifiques nécessaires aux entraînements sont sortis et rangés par les groupes d'entraînements. Il est demandé d'apporter beaucoup de soins à ce matériel coûteux et de refermer à clé les locaux de stockage à la fin de l'utilisation.

9. AIDE AUX ENTRAÎNEMENTS ET AUX COMPÉTITIONS

Les parents des athlètes U16-U10 sont sollicités pour donner de leur temps à l'une des compétitions organisées par le club.

Dès la catégorie U16, chaque athlète bénéficiant des services du club est sollicité pour donner de son temps pour le club. Il peut le faire de deux manières : en s'inscrivant pour aider les entraîneurs U14-U10 (également les entraîneurs U16 dès la catégorie U20) pendant leur entraînement, ou pour officier comme bénévole durant une compétition organisée par le club. Notez que la participation comme bénévole à au moins quatre activités par année est obligatoire. La course des 20km de Lausanne est gourmande en bénévoles et rapporte un précieux soutien financier au club. De ce fait, tous les athlètes doivent y œuvrer comme bénévole.

En cas d'empêchement, les athlètes U16 et plus âgés ont la possibilité de se faire remplacer par l'un de leurs parents.

Les parents des athlètes U16 et plus jeunes sont invités à participer à 2 manifestations du club comme bénévoles.

Cette mesure vise à créer des liens entre les différents membres du club en mettant en contact athlètes, entraîneurs et membres du Comité. L'athlète qui ne remplit pas ces conditions, verra sa prime annuelle supprimée. Le contrôle du bon fonctionnement de ce système est sous la responsabilité du responsable formation; en cas de questions, veuillez vous adresser à lui.

En fin d'année, un repas des bénévoles est organisé, afin de remercier les bénévoles de leur engagement et passer un moment en toute convivialité.

10. CAMPS D'ENTRAÎNEMENT

Un règlement spécifique pour chaque camp est édité. Davy Desgalier est responsable de l'organisation du camp pour l'élite (U18 et plus âgés). Pour le camp d'Evian, Béatrice Gutschmidt et Swann Muster sont responsables de l'organisation pour les U14-U10, respectivement les U16.

11. ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale du club a lieu, selon les statuts de la section, dans le premier trimestre de l'année. Les athlètes qui reçoivent un prix ou une prime sont avertis via le tableau d'affichage. Celui ou celle qui ne se présente pas ce soir-là verra son enveloppe remise en caisse.

La présence des athlètes majeurs et des parents des athlètes mineurs à l'Assemblée Générale

est souhaitée. En effet, les décisions importantes pour le Lausanne-Sports Athlétisme y sont prises par ses membres.